|  |  |
| --- | --- |
| Monsieur **Jean DAUBIGNY**  **Préfet d’Île de France**  5 Rue LEBLANC  75911 PARIS Cedex 15 | Cernay-la-Ville le 6 décembre 2014  **Dominique JULIEN LA BRUYÈRE**  38 Place de l’alouette  78720 CERNAY-la-VILLE  Tel : 06 80 15 96 45  Mail : d.julienlabruyere@free.fr |

**Objet :** Votre autorisation, pour les communes de BONNELLES, BULLION, CERNAY-la-VILLE et AUFFARGIS à rejoindre la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (LR AR)

Monsieur le Préfet

Les populations de la Haute Vallée de Chevreuse se battent depuis près de quarante ans pour protéger leur région, qui représente encore, un des derniers témoignages de l’histoire de l’Ile de France, telle qu’elle était avant le déferlement de l’urbanisation

Les sites naturels de nos vallées ont été classés en 1980. Un Parc Naturel Régional, *le premier d’Île de France* a été créé en 1985. Aujourd’hui, c’est par milliers que des amoureux de la nature, fréquentent la Haute Vallée de Chevreuse, aidés par les associations et les élus locaux, ceci est un trésor, monsieur le Préfet, que vous ne pouvez pas sous-estimer.

Cette nature protégée, qui jouxte les zones urbaines est clairement exceptionnelle. Personne ne s’y trompe ! Vous avez d’ailleurs classé dans votre projet, à juste titre, ces paysages en *Territoires d’Intérêt Métropolitains*. Ils représentent pour tous la possibilité d’y pratiquer une écologie positive, dont l’utilité sociale est évidente, ne cassez pas ce prodige par une application sourde de textes qui ne nous concernent pas.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Préfet, par la présente, d’autoriser les communes de BONNELLES, BULLION, CERNAY-la-VILLE et AUFFARGIS à rejoindre la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, qui a besoin d’être renforcée, afin qu’elle se donne les moyens de réaliser un ensemble cohérent, conforme à sa vocation.

En effet, ces quatre communes sont membres de la communauté d’Agglomération Rambolitaine, ce qui leur impose un conflit d’intérêt inextricable, entre la loi S R U et les exigences du Parc Naturel Régional. Ce constat est patent de l’aveu même de vos services préfectoraux, dans les Yvelines, ainsi que des conclusions des commissaires enquêteurs, lors de l’établissement de P L U, comme celui de Cernay-la-Ville qui met les élus dans une situation intenable.

Nous ne demandons pas à bénéficier d’éventuelles dérogations à ces textes de loi qui ont toute leur valeur. Mais si rien n’est fait, il y a une telle convoitise immobilière sur ces régions que c’est la mort assurée pour la Haute Vallée de Chevreuse condamnée à terme, par une application brutale de textes inadaptés localement.

Monsieur le Préfet, vous le savez, l’Etat ne peut pas porter atteinte à ce qu’il a créé lui-même cela va à l’encontre de l’intérêt général dont il est le garant ! Aussi nous vous saurions gré de nous aider à sauvegarder les acquis de la Haute Vallée de Chevreuse !

D’avance merci, veuillez croire monsieur le Préfet en l’expression de nos sentiments les meilleurs.

**Dominique JULIEN LA BRUYÈRE**

Conseiller municipal de CERNAY-la-VILLE

Co-fondateur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Vice-président de France-Ecologie